

" Durée de vie " d'un Master 2 en droit ?

Par **FluctuatNecMergitur**, le 16/01/2020 à 10:44

Bonjour,

Actuellement en L1 droit, je dois réaliser un projet tutoré d'orientation. Il y a plusieurs métiers que je regarde dans cette optique. J'ai beaucoup d'idées mais il y en a une qui me reste particulièrement. Néanmoins, j'ai surtout entamé des études de droit pour avoir un diplôme solide et éventuellement travailler dans ce domaine après un bac +5... parce que je ne sais pas encore vraiment ce que je veux faire après.

Cependant, ce n'était pas ma vocation première : en terminale, j'avais passé et réussi le concours de sous-officier de gendarmerie. A l'époque, j'ai refusé car je me disais (sous la pression de mes parents) qu'il serait bon d'avoir un bac +5 dans notre société actuelle où un diplôme peut vraiment sauver du chômage.

Aujourd'hui, je regrette un peu. J'aimerais savoir si après mon M2/bac+5, une carrière en tant que sous-officier et une éventuelle sortie de la gendarmerie après 6-10 ans, mon diplôme me permettrait-il toujours d'être employé/employable ? Ou est-ce que je serai jugé hors-jeu par les recruteurs ?

Merci pour vos réponses.

Par **LouisDD**, le 16/01/2020 à 13:58

Salut

Le diplôme est acquis, mais il est à prévoir de devoir justifier que vous êtes toujours opérationnel, déjà au bout d'un an on est quasiment obsolète dans certains domaines, alors 10 ans ça peut faire peur à un employeur...

A plus

Par **Isidore Beautrelet**, le 16/01/2020 à 15:07

Bonjour

Louis a parfaitement répondu ! Un bon juriste doit se tenir à jour et savoir s'auto-former

Par **Lorella**, le **16/01/2020** à **18:57**

Bonsoir. Si vous n'exercez pas du tout dans un poste de juriste après votre master et que vous décidez de rechercher un poste de juriste 10 ans après, c'est mort.

Par **FluctuatNecMergitur**, le **16/01/2020** à **21:55**

Bonsoir.

Merci à tous pour vos réponses très claires. C'est un peu ce que je redoutais même si j'espérais que l'aspect d'auto-formation et de recherche inculquée en fac de droit serait pris en compte... Il y a sûrement une limite comme vous l'avez justement dit.

Merci !

Par **joaquin**, le **17/01/2020** à **08:17**

Bonjour,

Effectivement vous avez raison. Si on travaille dans un domaine qui n'a plus rien à voir avec le juridique, ça risque d'être compliqué au bout de 10 ans de trouver un travail de juriste. Après, on peut, sans être juriste, travailler dans un domaine où l'on se frotte quotidiennement au droit. C'était mon cas quand je travaillais comme contrôleur à la DGCCRF (je suis à la retraite aujourd'hui et travaille comme juriste bénévolement dans des associations) : je devais visiter les entreprises, faire des enquêtes, des entretiens auprès des responsables, et constater s'ils étaient ou non en conformité avec la réglementation concernant le droit de la consommation (code de la consommation), le droit de la concurrence (code de commerce), et la réglementation concernant la qualité et la sécurité des produits (essentiellement des règlements et directives européennes). Si l'entreprise n'était pas en conformité, je devais rédiger un procès verbal qui était transmis au procureur de la république.

Après, j'avoue que j'ai du faire des sérieux efforts pour mettre à jour mes connaissances sur le droit des sociétés et le droit fiscal en particulier (je possède pourtant une maîtrise en droit des affaires).

Joaquin

Par **FluctuatNecMergitur**, le **17/01/2020** à **18:37**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse très concrète. ?